



Réf : Elaboration du PLU de la commune de Annot

Objet : Réunion publique - PADD

**COMPTE-RENDU de la 2° Réunion Publique
Elaboration du PLU
22 décembre 2017**

Etaient présents :

Une 30aine de personnes

Elus et mairie

- Jean BALLESTER, Maire,
- Antoine JORNET, 1° adjoint
- Jean FENOUIL, 2° adjoint
- Stéphane LOUKIANOFF, Secrétaire Général des services
- Sandrine BRACCALENTI, mairie

Atelier d'urbanisme et environnement CHADO :

- Dorothée Dussol

ORDRE DU JOUR

- ⇒ Etape de l'élaboration d'un PLU et rétroplanning,
- ⇒ Présentation du PADD, débattu en conseil municipal et en conseil communautaire (compétence planification des documents d'urbanisme)
- ⇒ Estimation de l'enveloppe foncière et objectifs de modération de la consommation d'espace
- ⇒ Eléments de diagnostic

Le diaporama présenté ainsi que le PADD sont joints au présent compte rendu.

RECAPITULATIF DES PRINCIPAUX ECHANGES

L'Atelier Chado a développé un diaporama reprenant les différents thèmes de l'ordre du jour. La population a formulé son désaccord avec des textes non adaptés à la situation locale de commune comme Annot, elle a demandé des précisions sur les obligations de réduction de surfaces constructibles. Le bureau d'études et l'équipe municipale a repris et reformulé les explications lorsque nécessaire en rappelant le cadre réglementaire s'imposant à eux ainsi que la caducité du POS et le maintien du régime de la constructibilité limitée du RNU (Règlement National d'Urbanisme) tant qu'un PLU compatible avec les obligations réglementaires ne sera approuvé.

Plusieurs personnes, ont demandé aux élus de défendre un objectif de développement de la population supérieur et de maintenir ainsi une plus grande enveloppe foncière à construire. Cependant là encore. Les élus sont venus expliciter les attentes formulées à plusieurs reprises par les Personnes Publiques Associées (PPA), et rappeler que l'enveloppe foncière défendue au PADD est déjà largement supérieure aux premières attentes des PPA formulées au début de l'élaboration du PLU. L'enveloppe foncière actuelle de 7-8 ha à destination d'habitat (auxquelles sont à ajouter les besoins relatifs aux équipements et autres destinations de bâtiments) est le maximum que l'équipe a pu défendre et encore sans certitude de l'accord définitif des PPA lors de l'avis final de ces dernières sur le projet définitif.

Certaines personnes reprochent aux élus de ne pas soutenir suffisamment le développement de la zone économique dans le projet de PLU. Même si la compétence est devenue intercommunale, certaines personnes souhaiteraient que le PLU porte l'inscription de la zone d'activité dans son zonage et règlement, et même si cela entraîne le rajout d'une procédure de commission des sites en amont de l'arrêt du PLU.

Par ailleurs, certaines personnes ont également manifesté un désaccord sur le choix d'implantation retenu pour le développement d'une future zone d'activité, qu'elles trouvent plus pertinente dans le secteur du Castagneret plutôt qu'aux Scaffarels.

Sur ces questions, les élus ont entendu les remarques et sont prêts à se réinterroger sur la position à tenir quant à la mise en œuvre du projet de zone d'activité, au regard de la compétence intercommunale, de son positionnement, de l'absence de maîtrise foncière et de son articulation avec la démarche d'élaboration du PLU.

Au regard du choix du secteur d'implantation, les élus réaffirment le choix du secteur de Scaffarels au regard de la circulation en centre-ville et de l'existence déjà à l'heure actuelle d'une activité et d'une circulation de « gros engins » sur Scaffarels en raison de la présence de l'entreprise COSI et du service entretien de la voirie du Conseil Départemental 04.